

## COMMUNE DE PREMILLIEU

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1<sup>er</sup> adjoint, Valérie BELISSANT seconde adjointe, Frédéric CUSIN, Gwendoline HERANNEY, Jean-Jacques FEVRE, Patrick ROCHON-VOLLET.

Secrétaires de séance : Mmes HERANNEY et BELISSANT

La séance commence à 19h00

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du Conseil pour sa présence.

### ORDRE DU JOUR

#### **1°) Approbation du Compte de Gestion 2020 :**

Explication des résultats par Monsieur le Maire : les comptes sont présentés individuellement à l'ensemble du conseil.

Après discussion le Maire soumet ces résultats au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

#### **2°) Approbation du compte administratif 2020 :**

Comme l'exige la loi, Le Maire quitte l'assemblée. Alain DUGENY, premier adjoint, présente et soumet au vote les résultats du compte administratif pour 2020 :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

#### **3°) Présentation du Budget Primitif pour 2021 :**

Après distribution des documents adéquats, le Maire présente et explique en détail tous les éléments du budget, ligne à ligne. Après les questions et les réponses apportées, le projet de budget est soumis au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

#### **4°) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2021 :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti pour l'année 2021.

## COMMUNE DE PREMILLIEU

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021

La taxe foncière du bâti subit un changement : la part départementale de 13,97 % sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, affectée à la commune. Donc celle-ci verra le montant total perçu évoluer de :

15,38 % à :  $15,38 + 13,97 = 29,35$  %.

Il est important de noter que ce transfert de taxe, du département vers la commune, ne change en rien le montant global payé par le contribuable.

Après en avoir délibéré, le Maire soumet ce projet au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

#### **5°) Subventions BONUS RELANCE de la Région.**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux ou d'aménagements sur les structures et/ou bâtiments existants.

Dans ce cadre, nous avons mené une réflexion globale et avons établi des dossiers de subvention pour les travaux prévus en 2021 (Fruitière, Abris de jardin, porte de l'Eglise etc...)

Après avoir présenté l'ensemble des projets au conseil, le Maire soumet au vote ces demandes de subventions :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

#### **6°) Convention de prestation de service avec HBA pour la gestion des chats errants :**

La responsabilité du Maire est engagée en cas de divagation d'animaux domestiques sur la voie publique, il a décidé, avec le soutien d'HBA de mener une campagne de stérilisation des chats errants sur les communes de l'Ain. Cette action est programmée sur les deux années à venir.

Dans ce cadre nous devons nommer un élu référent : Madame Valérie BELISSANT est proposée pour assurer cette responsabilité.

Les frais vétérinaires d'indentification et de stérilisation seront à la charge directe de la commune et feront l'objet d'une participation financière de la part de l'Association « 30 Millions d'Amis ».

Notre campagne sera donc lancée dès la prise de délibération par notre conseil

Après en avoir délibéré, le Maire soumet le projet au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

Un arrêté devra être pris par le Maire afin de nommer Madame Valérie BELISSANT responsable du trappage des chats susceptibles d'être capturés sur notre commune.

## COMMUNE DE PREMILLIEU

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021

#### 7°) Questions diverses :

1. Un point d'avancement est fait sur la réalisation de notre Site Internet :  
Pour des raisons de simplicité et de confidentialité, nous avons fait appel plusieurs prestataires de service. Après étude, nous avons choisi l'entreprise AB6NET, qui nous a semblé la mieux à même de mener notre projet à son terme, sachant que des rendez-vous de travail sont programmés dans les prochaines semaines.
2. Point sur les travaux réalisés :
  1. Balayage des rues de la commune
  2. Remplacement de l'ensemble des fenêtres de la cure
  3. Mise en place des portes antipaniques de la Fruitière
  - 4.
3. Travaux en cours :
  1. Réfection de la porte de l'Eglise (changée fin avril)
  2. Travaux mise aux normes PMR des sanitaires de la Fruitière
  - 3.
4. Pièges photos : l'association IGMA est venue solliciter la mairie pour demander l'installation de pièges photos. Suite à cette visite, et après délibération, le conseil décide d'autoriser la pose de ces pièges sur le territoire communal (bois, forêt et chemins) sous certaines conditions : la mairie doit être informée de tous les pièges photos mis en place- lieux d'installation- périodes- accès aux données. Par conséquent, toute personne posant ce type de pièges doit se déclarer en mairie. Nous comptons sur le respect de la confidentialité des données recueillies.  
Projet adopté à l'unanimité des présents.
5. Sacs jaunes : Nous avons appris qu'une évolution de la réglementation sur les emballages plastic allait nous autoriser à recycler l'ensemble des éléments des emballages plastic. Nous devons donc prévoir une augmentation des volumes à évacuer au moyen des sacs jaunes. Une information publique sera faite dès que les textes réglementaires seront votés.
6. Nomination des élus référents, coordinateurs pour les travaux d'implantation de la fibre optique prévus fin 2021 : Messieurs ROCHON et DUGENY, déjà nommés délégués auprès du SIEA ont été désignées.

La séance est levée à 21h30.

Prémillieu le 03 avril 2021

Signé :

Le Maire :

Pascal TORRION

